



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'analyses

Question écrite n° 96853

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences de l'utilisation du benfluorex. Les associations des usagers de la santé appellent toutes les personnes ayant pris du benfluorex (Médiator) à consulter leur médecin et encouragent le contrôle par échocardiographie. C'est pourquoi, si cet examen devait être nécessaire, il lui demande si sa prise en charge à 100 % peut être mise en place dans le cadre de la prévention, même pour les patients non inscrits en ALD.

Texte de la réponse

L'attention du ministre du travail, de l'emploi et de la santé est appelée sur les intentions du Gouvernement en termes de prise en charge du dépistage et du suivi des patients ayant pris du benfluorex, produit plus connu sous le nom de Médiator. Le ministre a souhaité, par lettre du 28 décembre 2010 adressée aux régimes nationaux d'assurance maladie, que tous les patients ayant pris du benfluorex, qui en font la demande auprès de leur organisme local d'assurance maladie, bénéficient d'une prise en charge à 100 % du tarif opposable de la sécurité sociale, pour les actes de dépistage et de suivi liés à cette utilisation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96853

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 novembre 2011

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13909

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 12079